

# VIVRE A FORGES

Communiqué

## Inondations de la Prédecelle Protéger les biens et les personnes, oui, mais pas à n'importe quel prix !

La commission d'enquête chargée de recueillir les avis du public sur le projet d'aménagements de lutte contre les inondations porté par le syndicat intercommunal de l'hydraulique de la région de Limours (SIHAL) a rendu son rapport le 7 février. Un dossier très volumineux (12 kg, 1400 pages et plans) a été déposé dans chacune des 6 mairies concernées par les ouvrages<sup>1</sup> pendant la durée de l'enquête. Sur un total de 268 observations, une majorité sont favorables au projet mais ne sont étayées par aucun témoignage (photos, factures des dégâts) ou arguments quant aux solutions choisies. Les avis défavorables émanent d'associations environnementales, de particuliers exprimant la même sensibilité ou de riverains directement concernés par les ouvrages.

Vivre à Forges salue le travail de la commission et relève que les préoccupations des associations ont été prises en compte : l'intérêt des solutions alternatives proposées, beaucoup moins pénalisantes pour l'environnement et les paysages, la nécessité de traiter en priorité les ruissellements locaux, le bilan « coûts-avantages » plus que douteux et les préjudices pour l'élevage bovin.

### **Les PCB : un problème de santé publique sous-estimé !**

Le problème de contamination de la rivière aux PCB avec des taux qui excèdent largement les concentrations maximales admissibles (jusqu'à huit fois le seuil de référence au droit des deux principaux ouvrages prévus dans le programme) n'a pas été occulté par la commission. Elle *s'étonne que les incidences potentielles du projet sur la santé ne soient pas vraiment traitées*. Elle regrette de ne pas disposer d'informations sur le mode de traitement et de stockage des sédiments contaminés, la réglementation en vigueur, les coûts occasionnés pour l'évacuation des terres polluées... Elle demande que *l'éleveur occupant de la prairie du Pivot réellement affecté par un préjudice moral et financier significatif trouve de justes compensations à cette situation*.

### **Les propositions des associations écartées sans justification**

La commission relève que *le SIHAL n'a pas pris en compte de façon objective et étayée toute alternative à l'ouvrage du Pivot*. Elle considère que les arguments avancés ne sont pas convaincants et regrette que, *dans un souci de ne pas remettre en cause les études antérieures, le syndicat ait écarté sans plus de justification les différentes options d'aménagement proposées lors de l'enquête publique précédente*.

---

<sup>1</sup>Pecqueuse, Limours, Briis-sous-Forges, Forges-les-Bains, Vaugrigneuse et Saint-Maurice-Montcouronne  
On notera que la commune de Pecqueuse s'est exprimée défavorablement sur les ouvrages prévus sur son territoire et que Forges-les-Bains et Saint-Maurice-Montcouronne n'ont pas donné d'avis !

### **Traiter les eaux de ruissellement en priorité**

La commission s'étonne que le dossier se focalise uniquement sur des ouvrages lourds et coûteux alors qu'il est admis que la Prédecelle est alimentée essentiellement par les eaux de ruissellement. Elle recommande que *les ouvrages légers de traitement des ruissellements soient initiés sans délais.*

### **Prévenir plutôt que guérir !**

La commission demande la concrétisation rapide du Plan de Prévention des risques inondations (PPRI), des restrictions drastiques pour éviter l'urbanisation en zones à risques et la mise en place d'un système d'alerte auprès du public.

### **Ménager les finances locales !**

Pour la commission, le volet « coût du projet » est incomplet et peu lisible. *Le public n'est pas en état d'apprécier l'impact du programme sur les finances individuelles et publiques.*

Le coût des études, auquel il faut ajouter le coût de duplication des dossiers pour l'enquête publique, les coûts de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux, les coûts d'entretien des ouvrages ne figurent pas dans le dossier. *L'efficacité des dépenses engagées n'est pas démontrée ni comparée rigoureusement à d'autres solutions étudiées ou proposées.*

**En conclusion, Vivre à Forges demande au SIHAL de se saisir des résultats de cette consultation publique pour engager une vraie concertation avec les populations locales et les agriculteurs. Elle rappelle que des solutions « partagées », beaucoup plus respectueuses de l'environnement, pourraient conduire à des économies d'argent public substantielles.**

Catherine Giobellina  
Présidente de Vivre à Forges  
06 88 90 89 74  
[Vivreaforges@ymail.com](mailto:Vivreaforges@ymail.com)